

COMITÉ DIRECTEUR – PV N° 9/2025
VENDREDI 5 & SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2025
- INSEP -

1ère SÉQUENCE – vendredi 5 décembre

Président Jean GRACIA

Membres du Comité directeur

Mame-Ibra ANNE, Jean-Marc BÉRAUD, Frédéric BURLETT, Elodie-Prisca CAIRO, Dominique CARLAC'H, Aude CLAVIER, Fabrice DESCOMBE, Odile DIAGANA, Fabrice DUBUISSON, Arnaud FLANQUART, Dominique FOURNET, Bertrand HOZÉ, Muriel HURTIS, Emmanuelle JAEGER, Kevin LEGRAND, Serge MOTTIER, Jérôme NICAULT, Nicolas PARÉSY, Béatrice PFAËNDER, Caroline PUJOL, Bénédicte ROZE, Lahcen SALHI, Anne TOURNIER-LASSERVE, Jocelyne VILLETON, Jean-Claude VOLLMER

Pouvoirs

Maryse BRETON (pouvoir à Frédéric BURLETT) – Marcel FERRARI (pouvoir à Bénédicte ROZE) – Philippe LAMBLIN (pouvoir à Anne Tournier LASSERVE) - Martine PRÉVOST (pouvoir à Dominique FOURNET) - Méлина ROBERT-MICHON (pouvoir à Odile DIAGANA)

Présidents de Commission

Bernard AMSALEM, Yves BOISSERIE, Daniel BUZZI, Thierry COLLIGNON, Fabrice DESCOMBE, Stéphanie MALLET, Dominique MARRADI, Alain MARTRES, Christine NUISSIER, Dominique PLÉE, Colette RUINEAU

Présidents de Ligues

Isabelle ARMAND, Marc CONGRAS, Cécile GILROY, Patrick LABARUSSIAS, Hughes PARSEMAIN, Dominique PIGNET, Dominique PLÉE

Excusés

Alain BULOT, Marie-Céline COURTET (CSOE), Laurent BOQUILLET, Jean-Marie BELLICINI, Frédéric DAILLE, Jean-Pierre DELOY, Marc LE MERCIER, Ibrahim M'COLO, Jean-Claude PRIANON, Philippe DUPERREX (CSOE).

Invités permanents

Frank BIGNET (DTN), Christophe HALLEUMIEUX (DGD), Jérôme VILLON (DG)

Direction générale et Direction Technique nationale

Philippe BOIDÉ, Claudine DA SILVA-REMOND, Laurie FÉLIX, Guillaume GEISLER, Jérôme LEBORGNE, Céline LEYNIER, Philippe LEYNIER, Alix PEARSON, Cécile VEYRIER

Début de la réunion à 15h00

OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFA – JEAN GRACIA

Le Président de la FFA ouvre la séance et indique son plaisir de tenir cette réunion à l'INSEP. Il rappelle y avoir été accueilli à plusieurs reprises au cours de son parcours sportif, puis plus récemment dans le cadre de ses fonctions, notamment aux côtés du Directeur technique national.

Il remercie l'ensemble des services pour leur accueil et salue l'implication de l'INSEP, sous l'autorité de son Président, Fabien CANU, à qui il donne ensuite la parole.

INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE L'INSEP – FABIEN CANU

Le Président de l'INSEP remercie le Président de la FFA et l'ensemble des participants pour leur présence, et se déclare honoré d'accueillir le Comité directeur au sein de l'établissement.

Il rappelle l'attachement historique entre l'athlétisme et l'INSEP, en évoquant notamment plusieurs figures marquantes de la discipline telles qu'Alain MIMOUN, Muriel HURTIS ou encore Jimmy GRESSIER. Il souligne l'importance que les instances fédérales puissent se réunir régulièrement sur le site de l'INSEP.

Une vidéo de présentation de l'INSEP est ensuite diffusée. Le Président de l'INSEP conclut son intervention en souhaitant une pleine réussite aux travaux du Comité directeur.

1. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA FFA – JEAN GRACIA

1. Accueil et remerciements

Je veux d'abord vous dire le plaisir que j'ai de vous retrouver ici, à l'INSEP, pour notre dernière réunion du Comité directeur de l'année 2025.

Je souhaite remercier chaleureusement Fabien CANU, Directeur général de l'INSEP, pour son accueil et pour la qualité des conditions qu'il met à notre disposition.

L'INSEP est un lieu symbole — celui de l'excellence, du haut niveau, de la transmission — et tenir nos travaux ici a tout son sens.

2. Bienvenue à Jocelyne VILLETON

J'ai ensuite le grand plaisir d'accueillir Jocelyne VILLETON, nouvellement élue en tant que représentante féminine des entraîneurs. Félicitations !

Jocelyne, tu as été une immense championne, médaillée de bronze au marathon des Championnats du Monde 1987 à Rome.

Mais ce que tu apportes surtout, c'est un regard authentique sur les réalités du terrain : la préparation, l'exigence, la gestion du mental et la rigueur du haut niveau.

Et je veux le souligner : avec Jocelyne, notre Comité directeur compte désormais 7 anciens athlètes ayant porté le maillot de l'équipe de France !

C'est une force. Et c'est un lien direct avec celles et ceux que nous servons.

3. Hommage à Jean-Claude AVRIL

Nous avons appris cette semaine le décès de Jean-Claude AVRIL.

Au-delà d'avoir été Président de la Ligue du Limousin durant plus de trente ans, au-delà des 22 ans passés au Comité directeur de la Fédération, Jean-Claude était avant tout un homme d'une profonde fidélité, chaleureux, disponible, et passionné.

Je vous propose d'avoir une pensée pour lui et d'observer quelques instants de silence.

- Une minute de silence est observée. -

4. Retour sur les compétitions internationales

Depuis notre dernière réunion en visioconférence des 3 et 4 octobre, un seul Championnat international a marqué notre calendrier.

Il s'agit des Championnats du Monde des 24 heures qui ont été organisés chez nous à Albi les 18 et 19 octobre.

Je veux tout d'abord saluer particulièrement le résultat obtenu par notre équipe masculine composée de Diego FILIU, de Jean-René DELANCE et de Michael BOCH qui ont remporté la médaille d'argent en comptabilisant 791,195 km (266,554 km – 264,120 km – 260,520 km). Cette compétition a accueilli dans le Tarn 350 athlètes représentant 42 pays !

L'ultra est une spécialité exigeante, souvent méconnue, mais dont l'engagement mérite tout notre respect.

Je souhaite également remercier très sincèrement Didier THIRIOT, qui a été le Président du Comité d'organisation avec toute son équipe de bénévoles. Grand merci également à la ville d'Albi ainsi que les collectivités territoriales pour leur soutien à cette occasion.

5. Manifestations internationales

• Congrès European Athletics – Batumi (Géorgie)

Le Congrès à Batumi a été dense, avec la présentation de nombreux rapports et échanges sur les grandes orientations européennes.

Une élection complémentaire a eu lieu, qui a vu le retour de Panagiotis DIMAKOS (Grèce).

En amont du Congrès, une Convention avec plusieurs ateliers a permis de travailler sur la gouvernance, l'intégrité, l'innovation et l'avenir du sport en Europe.

• Assemblée générale de l'IAU – Albi

À l'occasion du Congrès de l'Association Internationale des Ultra runners qui a eu lieu le 17 octobre à Albi à la veille des Championnats du Monde des 24 heures, nous avons présenté la candidature de Laurence KLEIN au Conseil de l'IAU.

Malheureusement, elle n'a pas été élue. C'est une déception, mais je veux partager un signal très positif : dans les jours qui ont suivi, Nadeem KHAN, président de l'IAU a contacté Laurence pour lui proposer d'intégrer une commission. Elle a accepté.

C'est une reconnaissance de sa compétence et un moyen concret pour la France de continuer à jouer un rôle dans l'ultra à l'international.

6. Manifestations nationales

• Mont Saint-Aignan – Stade Jean-Claude NALLET

Nous avons inauguré une piste rénovée, résultat d'une coopération exemplaire entre la ville, la métropole, le département et la région.

Un investissement qui montre qu'un équipement est toujours le fruit d'un engagement collectif.

• Bourges – Piste Mélina ROBERT-MICHON

À Bourges, une piste qui porte désormais le nom de Mélina ROBERT-MICHON.

La ville, l'agglomération, le département, la région et l'État ont uni leurs efforts.

Une belle illustration de ce que représente l'athlétisme sur un territoire : du sport, de l'inclusion, du rayonnement.

7. Pass Prévention Santé Running (PPS Running)

Je veux ici vous dire merci.

Merci pour la décision forte, unanimement adoptée le 12 novembre dernier. Il s'agit également d'une décision historique car cela fait plus de trente ans que nous essayons de faire en sorte que la Fédération devienne un acteur incontournable du running.

Depuis, nous avons reçu des réactions :

- de runners : partagées, parfois inquiètes, parfois positives ;*
- de quelques organisateurs : critiques ou interrogatifs ;*

- de France Outdoor qui est une association créée en 2022 regroupant le sport outdoor (athlétisme, cyclisme, triathlon) qui est opposée et à qui nous avons proposé de les rencontrer afin de pouvoir expliquer notre démarche.

Tout cela est normal. Une transformation majeure appelle des questions.

Ce qui compte, c'est notre boussole : (1) améliorer la sécurité, (2) simplifier, (3) responsabiliser et (4) moderniser.

Je laisse Emmanuelle présenter tout à l'heure, les réponses structurées que nous mettons en place.

8. MAIF Ekiden de Paris – 2 novembre

Je voudrais également souligner la très belle réussite du **MAIF Ekiden de Paris**, organisé le 2 novembre dernier.

Cet événement, porté par la Fédération, a été une illustration de ce que notre sport sait offrir : une ambiance chaleureuse, une pratique accessible, un esprit collectif, et une forte présence du running au cœur de la capitale.

Je veux remercier les équipes fédérales, les bénévoles, et l'ensemble de nos partenaires, notamment la **MAIF**, qui nous accompagne avec constance et conviction.

Cet Ekiden montre que la FFA est capable d'organiser un événement exemplaire, responsable, sécurisé, attractif, et pleinement inscrit dans la dynamique de développement du running.

9. Club des 300 femmes dirigeantes

Je souhaite aussi revenir sur un moment important qui a été lancé aujourd'hui dans le cadre de la Journée Internationale du Bénévolat et du volontariat : le Club des 300.

Ce programme initié il y a deux ans par le CNOSF est destiné à accompagner les femmes vers les responsabilités dirigeantes dans le sport.

Ce n'est pas seulement une action symbolique : c'est un programme structuré, complet, mêlant e-learning, sessions à distance, temps de rassemblement, mise en réseau, partage d'expériences. Il s'agit d'offrir compétences, confiance et collectif.

Je veux remercier toutes celles qui se sont déjà engagées dans ce parcours, mais aussi nos clubs, nos ligues et nos comités qui encouragent ces démarches.

Je veux également remercier notre partenaire Crédit Mutuel, qui nous soutient dans ce programme et qui partage la même vision : celle d'un sport plus ouvert, plus inclusif, plus juste.

Ce lancement a été un temps fort, et pour Emmanuelle et pour moi, il était essentiel de rappeler que l'égalité des chances commence aussi par l'égalité d'accès à la gouvernance.

Et je crois profondément que ce Club des 300 sera un puissant levier pour transformer durablement notre écosystème.

10. Audition au Sénat – PLF 2026

J'ai été auditionné au Sénat, aux côtés de Philippe BANA (handball) et Stéphane NOMIS (judo) dans le cadre du Projet de loi de finances 2026 sur le sport.

De nombreux échanges, mais je souhaite évoquer deux sujets importants :

- **Pass'Sport**

Il s'agit d'un outil essentiel pour favoriser l'accès à la pratique.

En 2024, 35 213 jeunes en ont bénéficié dans 1 463 clubs FFA. Mais sa redéfinition a exclu plus de 25 000 licenciés de moins de 14ans, ce qui pénalise directement nos clubs de formation.

Aussi nous avons plaidé pour une évolution plus juste et socialement ciblée.

- **Politique des équipements sportifs**

Elle s'est renforcée, mais l'athlétisme n'a pas bénéficié d'un niveau d'aide comparable à celui d'autres sports.

L'accès à un équipement sportif est une politique d'égalité républicaine. Et nous devons travailler dans ce sens.

11. Déplacement à Dijon – Salle couverte

J'ai rencontré des représentants de la ville, de la métropole, du département et de la région.

Ce projet est essentiel. À ce jour, deux régions manquent de salles couvertes : la Bourgogne Franche Comté et le Centre Val de Loire.

Nous devons être clairs :

La FFA ne finance pas les constructions mais par contre nous pouvons contribuer à les rendre possibles :

- *argumentation auprès des décideurs,*
- *expertise technique,*
- *cohérence sportive,*
- *accompagnement.*

J'ai également pu profiter de ce déplacement pour rencontrer les clubs de la Ligue, comme l'a organisé Fabrice DUBUISSON, c'était précieux.

12. Tests SRY

Sujet sensible, complexe, où la prudence s'impose.

Ces tests génétiques sont interdits en France dans le cadre du sport.

Notre position est simple :

- *respect du cadre légal national,*
- *cohérence avec les exigences internationales,*
- *équité sportive,*
- *respect des personnes.*

Nous avons du travail devant nous. Nous le ferons avec rigueur.

13. Assemblée générale de la Diamond League

Discussions sur le calendrier, les partenariats, l'attractivité.

La Diamond League évolue et nous devons garder une place qui corresponde à la qualité de nos athlètes et à l'histoire de notre sport en France.

14. Conclusion : lucidité, unité, ambition

Je voudrais clore cette introduction en trois mots.

Lucidité : *notre fédération fait face à de vrais défis. Aucun ne doit être sous-estimé.*

Unité : *la décision du 12 novembre va marquer un avant/après. Quand nous avançons ensemble, nous sommes forts. Et je ne vous le cache pas : nous aurons besoin de cette unité, car des vents contraires viendront.*

Ambition : *nous avons une vision, une feuille de route, une équipe investie.*

L'athlétisme français a toutes les raisons d'être ambitieux.

ECHANGES :

Anne TOURNIER-LASSERVE : Concernant la limitation du Pass sport, il serait bon que toutes les fédérations s'unissent pour agir de concert auprès du ministère des Sports.

➔ Jean GRACIA recontactera Amélie OUDÉA-CASTÉRA à ce sujet.

2. INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL – NICOLAS PARÉSY

Le Secrétaire général fait un point sur les présents, excusés et absents avant de présenter l'ordre du jour.

➤ ORDRE DU JOUR

➔ **VOTE : Validation par le Comité directeur - unanimité**

Les procès-verbaux des 2 derniers Comités directeurs sont ensuite soumis au vote :

- **ADOPTION DU PV CD des 3 & 4 octobre 2025 en visioconférence**
- **ADOPTION DU PV CD du 12 novembre 2025 en visioconférence**

➔ **VOTE : Validation par le Comité directeur - unanimité**

3. INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE – EMMANUELLE JAEGER

La Présidente déléguée joint ses remerciements à ceux du Président de la FFA et souhaite également remercier le club Vincennes Athletic qui nous accueillait à l'entrée aujourd'hui, une équipe fort sympathique. Puis, celle-ci nous présente un point d'avancement sur le **Pass Prévention Santé**, dont le lancement est prévu le **mi-janvier 2026**, dans le cadre du déploiement de la stratégie nationale de développement du running.

Sur le **plan technique**, il est indiqué que la plateforme est en cours de finalisation. Les travaux portent notamment sur l'outil numérique de gestion du pass, la production des supports vidéo associés, ainsi que l'intégration du module de paiement.

Sur le **plan politique**, une première analyse des retours et réactions des parties prenantes a été réalisée, permettant d'identifier les attentes et points de vigilance exprimés par les acteurs institutionnels et de terrain.

Sur le **plan juridique**, les démarches de validation sont finalisées, incluant l'adaptation des textes réglementaires qui sont présentés au vote de ce Comité directeur. Les contacts ont été nombreux avec les services du ministère compétent.

Sur le **plan de la communication**, la stratégie de lancement est en cours. Elle repose sur un dispositif combinant relations presse, animation des réseaux sociaux, organisation de webinaires, ainsi que des actions de communication via le site internet fédéral et les newsletters.

Jean GRACIA : nous avons constaté qu'il manque encore un rouage dans notre structure fédérale avec une meilleure représentativité des organisateurs : une commission ? un autre outil de communication ? En effet, si les Commissions Départementales Running (CDR) et Régionales Running (CRR) discutent avec eux, ce n'est pas le cas de la FFA au niveau national. Actuellement, nous observons une trop grande disparité dans la relation avec les organisateurs.

Point à date – Plan de développement fédéral

La Présidente déléguée présente ensuite un point d'étape sur la **mise en place du plan de développement 2025–2029**.

La méthodologie retenue pour le déploiement du plan est exposée, reposant sur une structuration par actions opérationnelles, assorties d'objectifs clairement identifiés.

Des **indicateurs de suivi** sont en cours de définition afin de permettre un pilotage régulier, une évaluation de l'avancement des actions et une mesure de leur impact.

Enfin, les **incidences budgétaires** liées à la mise en œuvre du plan sont évoquées, avec la volonté d'assurer une cohérence entre les ambitions stratégiques, les moyens financiers mobilisés et les priorités fédérales.

4. INTERVENTION DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Le Trésorier général profite de ce Comité directeur élargi pour présenter le nouveau Directeur financier, Jérôme LEBORGNE, et le remercie pour son implication et l'efficacité de son action depuis sa prise de fonctions le 1er octobre dernier.

Situation de la trésorerie

Comme à chaque réunion du Comité directeur, le Trésorier général présente le graphique issu du suivi de trésorerie mis en place depuis le début de l'année 2025 et actualisé en continu.

Les codes couleurs utilisés restent inchangés :

Rouge : évolution théorique de la position de trésorerie en 2025 en l'absence de toute action corrective, avec un pic de découvert estimé à 2 421 K€ fin juillet ;

Bleu : évolution réelle de la trésorerie en 2024 ;

Vert : projection intégrant les actions de gestion engagées en 2025.

Depuis le dernier Comité directeur du 31 juillet, l'évolution de la trésorerie est conforme aux prévisions. La progression observée s'explique principalement par l'encaissement des licences. Elle a permis d'actualiser le règlement des fournisseurs ainsi que d'assurer le paiement de la première moitié du prêt contracté auprès d'European Athletics.

Frédéric BURLETT tient à remercier :

- les ligues, pour la remontée rapide des fonds liés à la prise de licences ;
- les partenaires, qui ont accepté d'anticiper le versement de leur participation ;
- la DTN qui, conjointement avec le service comptable de la Fédération, a engagé un travail de relance des créances auprès des athlètes.

Toutefois, le niveau de trésorerie, qui pourrait atteindre plus de 4 000 000 € d'ici la fin de l'année 2025, demeure conjoncturel. Il correspond à une période haute liée à la campagne de licences. La fragilité structurelle résultant du déficit important de l'exercice 2024 n'a pas été résorbée en 2025.

À ce stade, les premières projections de trésorerie pour l'année 2026 – qui devront être confirmées lors de l'arrêté du budget 2026 – font apparaître une tension significative pouvant intervenir dès mars 2026.

Dans ce contexte, et afin de couvrir ce risque, notamment pour faire face au remboursement du solde du prêt à European Athletics prévu fin janvier 2026, il apparaît indispensable de consacrer, lors de la finalisation du budget 2026, une part significative des ressources financières à la reconstitution des fonds propres.

Par ailleurs, la poursuite d'une gestion rigoureuse des dépenses demeure impérative, tout comme le développement des recettes issues des partenariats, des événements et des activités. Le maintien, a minima, du niveau actuel des aides et subventions constitue également un enjeu majeur.

Atterrissage du résultat 2025

Comme évoqué lors du Comité directeur du 31 juillet à Talence, le suivi budgétaire de l'exercice 2025 fait apparaître un dépassement d'environ 500 000 €.

L'objectif initial de dégager un excédent de 1 000 000 € ne pourra donc pas être atteint.

Ce dépassement s'explique principalement par l'impossibilité de réviser certains engagements significatifs (championnats internationaux, événements patrimoniaux, meetings, stages, inscriptions des athlètes dans les pôles d'entraînement, contrats de prestataires, etc.), validés dès l'année 2024.

Les mesures mises en œuvre pour maîtriser ces dépenses et améliorer les processus de suivi budgétaire n'ont pas pu produire leurs effets sur l'exercice en cours.

Néanmoins, grâce à une gestion plus rigoureuse, à des reprises favorables sur certaines provisions constituées lors de la clôture des comptes 2024, ainsi qu'à une optimisation de la fiscalité, le résultat comptable 2025 pourrait finalement se rapprocher de l'équilibre, voire être légèrement excédentaire.

Point sur l'élaboration du budget 2026

L'élaboration du projet de budget 2026 est en cours, sous l'animation du Groupe Budget.

Il est rappelé que le budget 2026, ainsi que les exercices suivants, s'inscrivent dans un nouveau cadre structurant, articulé autour de quatre axes stratégiques :

Sportif – Développement – Gouvernance – Projets stratégiques.

Cette nouvelle architecture s'accompagne d'une organisation plus lisible et plus fluide, visant à améliorer le pilotage budgétaire, notamment par la limitation du nombre de responsables de projets et la mise en place d'une nouvelle codification alphanumérique.

Plusieurs réunions se sont tenues avec les responsables de projets et les élus référents au cours de la première quinzaine de novembre. La Fédération se trouve actuellement dans une phase de compilation et d'intégration des demandes budgétaires.

Un séminaire du Bureau fédéral s'est par ailleurs déroulé les 15 et 16 novembre, afin de préciser et de hiérarchiser les orientations issues du plan de développement de la mandature.

Des arbitrages politiques structurants seront nécessaires, tant pour sécuriser la trésorerie de la FFA que pour définir la priorisation et la temporalité des nouvelles actions, dans un contexte de progression des recettes liée à la mise en place du PPS payant.

Une seconde série de réunions avec les responsables de projets et les élus référents sera programmée afin de finaliser le projet de budget courant janvier 2026.

Jean GRACIA : Le Président remercie le Trésorier général pour la prudence retenue dans les arbitrages envisagés. Il précise que, si l'année 2027 pourra être considérée comme une année pleine en matière d'encaissements, l'année 2026 ne le sera pas, dans la mesure où les PPS souscrits en fin d'année 2025 ne produiront leurs effets que sur une partie de l'exercice 2026.

- **PAUSE A 16h30 –**
- **REPRISE A 17h00 -**

5. GOUVERNANCE

Pour rappel, la Cellule Gouvernance et Intégrité a été annoncée lors du Comité directeur du 31 janvier 2025 et officiellement constituée par le Comité directeur du 6 juin 2025. Elle est coprésidée par Stéphane DIAGANA et Jean GRACIA et assure la coordination de l'ensemble de la politique fédérale en matière d'éthique et d'intégrité.

CELLULE GOUVERNANCE ET INTÉGRITÉ – Stéphane DIAGANA

Stéphane DIAGANA remercie le Président de la FFA pour la confiance accordée en lui permettant de coprésider cette cellule. Il indique son attachement particulier à cette mission et à la Fédération, et souligne l'importance du travail engagé dans ce cadre.

Lors de sa réunion de septembre, la Cellule a défini l'adoption d'une politique globale pour l'olympiade autour de trois axes structurants :

- diriger l'athlétisme français au moyen d'une gouvernance démocratique, transparente et intègre ;
- organiser et participer à des manifestations d'athlétisme dans le respect de l'équité sportive et de la santé des sportifs ;
- permettre à chacun de pratiquer l'athlétisme dans un cadre exempt de violence, de discrimination et d'incivilités.

Les premières actions opérationnelles seront mises en œuvre dès 2026.

Intervention de Laurie FÉLIX – Responsable du service juridique de la FFA

Depuis le mois de juin, le Comité directeur a adopté la politique relative au dopage, correspondant à l'axe 2, et celle-ci est désormais entrée dans une phase opérationnelle. Concernant l'axe 1, les travaux débiteront le 20 janvier 2026.

S'agissant du troisième axe, la Cellule s'est réunie à trois reprises en séance plénière, trois fois en groupes de travail restreints, puis lors d'une réunion de restitution et de validation. Le plan de prévention et de lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations au sein de l'athlétisme est présenté au Comité directeur et soumis au vote.

Ce plan a pour objectif principal la préservation de l'intégrité physique et psychologique de l'ensemble des acteurs. Il s'articule autour de trois sous-objectifs :

- renforcer l'identification de la FFA en tant qu'acteur engagé ;
- prévenir les atteintes à l'intégrité des personnes ;
- améliorer la prise en charge des situations de comportements déviants.

Le plan est, dans un premier temps, centré sur l'année 2026 et comprend 15 actions, à raison de 5 actions par sous-objectif.

Il comporte par ailleurs deux actions inscrites au plan fédéral de développement :

- l'adoption du plan de prévention ;
- la création d'un réseau de médiateurs-formateurs « éthique – intégrité ».

Concernant le premier sous-objectif, centré sur le positionnement et l'exemplarité, la Fédération poursuivra et renforcera son engagement contre toutes les formes de violences et de discriminations, notamment par une communication renforcée sur ses procédures et ses

engagements. Une base de données statistiques sur les signalements et les dossiers sera mise en place afin d'adapter la politique fédérale en fonction des constats. Le cadre réglementaire sera par ailleurs révisé et intégré aux obligations internationales.

Concernant le deuxième sous-objectif, la démarche repose sur le triptyque « former, informer, sensibiliser ». Les formations existantes, tant techniques que spécifiques aux enjeux éthiques, feront l'objet d'un audit afin d'être adaptées si nécessaire. L'information et la sensibilisation seront renforcées au niveau territorial, notamment par la création d'un réseau de référents régionaux « éducateur et médiateur éthique-intégrité » et par la mise à disposition d'outils de communication à destination des clubs. La prévention passera également par un renforcement et une automatisation du contrôle de l'honorabilité des encadrants.

Concernant le troisième sous-objectif, le principe de tolérance zéro est réaffirmé à l'égard des comportements violents et des discriminations. La Fédération souhaite renforcer son accompagnement des clubs en leur apportant des outils leur permettant de gérer les situations de crise. Les procédures seront adaptées afin de mieux prendre en compte la place de la victime. L'accompagnement sera également renforcé, tant pour les victimes, via des garanties d'assurance complémentaires, que pour les services fédéraux, notamment par un soutien psychologique.

ÉCHANGES

Anne TOURNIER-LASSERVE souligne l'importance de fournir aux clubs des outils concrets, notamment en matière de communication et de prévention, et propose la mise à disposition de fiches pratiques pour les accompagner dans la gestion des différentes situations.

Caroline PUJOL s'interroge sur l'année de référence retenue pour la mise en œuvre des objectifs, afin d'assurer un suivi exact des actions.

Laurie FÉLIX précise que le cadre retenu est celui de l'année civile.

Elodie CAIRO remercie pour la mise en place de cette cellule et indique que, en Guadeloupe, des actions de prévention sont déjà menées avec la DRAJES sous forme d'ateliers. Elle suggère par ailleurs qu'une mise à jour annuelle de la circulaire relative au contrôle d'honorabilité pourrait être envisagée, la dernière version datant de 2022.

Jean GRACIA confirme la nécessité de procéder à une mise à jour annuelle de cette circulaire.

PLAN de Prévention contre les violences, les incivilités et les discriminations

➔ VOTE : Validation par le Comité directeur - unanimité

**Arrivée surprise de Jérémy GRESSIER !
Standing ovation du Comité directeur**

Jimmy GRESSIER adresse ses encouragements aux membres du Comité directeur dans la conduite de leurs travaux. Il indique avoir publiquement exprimé son soutien, notamment sur les réseaux sociaux, à la décision fédérale relative au PPS Running, malgré les critiques exprimées par certains organisateurs. Il souhaite également remercier la Fédération pour le soutien apporté aux athlètes de haut niveau et souligne l'évolution positive constatée dans la volonté fédérale d'accompagner et de soutenir durablement ces sportifs.

RÉFORME RÉGLEMENTAIRE

Présentation du projet de réforme réglementaire

- **Les objectifs :**
 - Répondre à la commande politique : simplification, stabilisation et clarification
 - Réduire le nombre de règlements
 - Créer de la documentation pédagogique en parallèle (livret ou guide)
- **Principes de travail :**
 - Organisation par groupe de travail agile et compétent ;
 - Coordination générale est assurée par la Présidente de la CSR et la responsable du service juridique ;
 - La CSR et le service juridique qui tiennent la plume ;
 - Collaboration étroite avec la direction élue et salariée qui sont invités permanents.

PROPOSITION DE MODIFICATION DE REGLEMENTS LIES A L'EVOLUTION DU PPS RUNNING

- **Statuts et Règlement intérieur :** Aucune modification à prévoir car le titre de participation est déjà inclus.
- **Règlements généraux :** Modification des articles 2.4 et 3.3
- **Règlement des manifestations running :** modification de l'article 3 « CONDITIONS DE LICENCE ET SANTE DES PRATIQUANTS »
- **Règlement de la marche nordique en compétition :** modification de l'article 3 « LICENCE ET PARTICIPATION »

Jean GRACIA précise qu'il s'agit de modifications mineures. Il indique par ailleurs que la Fédération est actuellement en discussion avec plusieurs fédérations affinitaires concernant l'impact du PPS sur leurs licenciés.

➔ **VOTE : Validation par le Comité directeur - unanimité**

RAPPORT DE LA CSOE SUR LES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES – Philippe DUPERREX et Laurie FÉLIX

Voir présentation en annexe

6. VIE SPORTIVE – INTERVENTION DE KEVIN LEGRAND

- voir annexe

Avant de donner la parole au Vice-président en charge de la vie sportive, Jean GRACIA précise que, tout au long du processus de détermination des villes hôtes des championnats de France de niveau 1, l'ensemble des candidatures ne sera pas forcément présenté au Comité directeur.

À l'issue des visites des installations et des échanges avec les acteurs concernés, une synthèse sera présentée au Bureau fédéral pour sélectionner les candidatures à présenter au Comité directeur. Il est précisé que ni Serge MOTTIER, ni Kevin LEGRAND, ni le groupe de travail ne prennent la décision finale ; la sélection concernera au maximum de 3 candidatures.

Par ailleurs, lorsque Serge MOTTIER et Kevin LEGRAND présenteront un bilan, les élus de la FFA concernés par des candidatures dans leurs territoires respectifs ne prendront pas part aux échanges, afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts. Ces élus conserveront toutefois leur droit de vote. Le Président souligne l'importance du respect strict de ce principe.

Le Président indique également souhaiter s'inspirer de la méthode de vote en vigueur au sein d'European Athletics, selon laquelle une commission technique rend un avis technique et non un avis politique. Il est par ailleurs rappelé qu'une attention particulière devra être portée à une répartition territoriale équilibrée des implantations des championnats au cours du mandat.

Processus d'implantation des Championnats de France de niveau 1 - Intervention de Kévin LEGRAND

À la suite des dernières implantations, et notamment de l'attribution des Championnats de France Élite 2026 à Albi, le Président a mandaté le groupe « candidatures et implantations », piloté par Serge MOTTIER et Kevin LEGRAND, afin de revoir le processus d'attribution des Championnats de France de niveau 1.

Le nouveau processus se déroulera désormais en six étapes structurantes :

- Ouverture des candidatures ;
- Réception des expressions d'intérêt et premiers échanges ;
- Visite du site ou du stade ;
- Envoi du dossier de candidature finalisé ;
- Présentation devant le Comité directeur ;
- Vote et attribution officielle.

Ce processus sera lancé dans les prochaines semaines pour les trois événements concernés en 2027 :

- Les Championnats Élite indoor ;
- Les Championnats Élite outdoor ;
- Les Championnats de France de cross-country.

Les Championnats de France Avenir ainsi que les Championnats de France de 5 km feront l'objet d'un traitement différencié, en fonction du concept retenu.

Réflexion sur le calendrier sportif

Par ailleurs, depuis plusieurs semaines, un travail approfondi est engagé sur l'évolution du calendrier sportif. L'objectif est de valider un calendrier complet pour la période 2027–2029 d'ici le Comité directeur de mars 2026.

Une première réflexion stratégique a d'ores et déjà été conduite et partagée, dans un premier temps lors d'un webinaire réunissant comités, ligues, commissions et délégués de clubs, puis lors du Comité directeur.

Les prochaines semaines seront consacrées à une large phase de consultation, afin de construire le calendrier le plus pertinent possible pour les athlètes et pour l'ensemble de la Fédération.

7. DIRECTION GÉNÉRALE – INTERVENTION DE JÉRÔME VILLON - voir annexe

Le Directeur général indique que sa présentation s'articule autour de quatre points principaux.

Audit du système d'information

Jérôme VILLON rappelle qu'un audit du système d'information avait été confié à Bruno MARIE-ROSE et que les conclusions viennent d'être rendues. Comme attendu, plusieurs chantiers structurants sont identifiés, notamment en matière :

- d'organisation de la Direction des Systèmes d'Information,
- d'architecture et d'urbanisation des systèmes,
- de capitalisation de la connaissance et de l'expertise.

Il rappelle par ailleurs la liste des interventions réalisées sur l'ensemble des pôles.

Il est précisé que, dans les prochaines étapes, une restitution sera effectuée auprès des équipes selon un calendrier préétabli.

ÉCHANGES

Elodie CAIRO, dont l'informatique est le domaine de compétence, s'interroge sur l'opportunité pour la Fédération d'adopter des méthodes de gestion de projet de type « agile », en s'appuyant notamment sur des dispositifs de tests utilisateurs, comme cela est pratiqué au sein de sa Ligue.

Jérôme VILLON indique que les résultats de l'expertise viennent d'être reçus et confirme la volonté de recréer un lien étroit avec l'ensemble des territoires dans le cadre de cette démarche.

Jean GRACIA rappelle que le système SIFFA repose sur une technologie ancienne et souligne la nécessité d'associer les utilisateurs aux réflexions et aux évolutions à venir.

Stratégie marketing

Le Directeur général rappelle les propos de la Présidente déléguée, Emmanuelle JAEGER, selon lesquels le running constitue aujourd'hui l'une des disciplines les plus pratiquées en France et représente environ 35 % des licenciés. Il cite également les propos de Daniel BAAL, Président du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, soulignant que le partenariat dépasse le seul soutien financier pour s'inscrire dans une démarche de progrès social.

Il présente ensuite les grandes orientations et ambitions fédérales en matière de stratégie marketing (voir annexes)

Meeting Diamond League

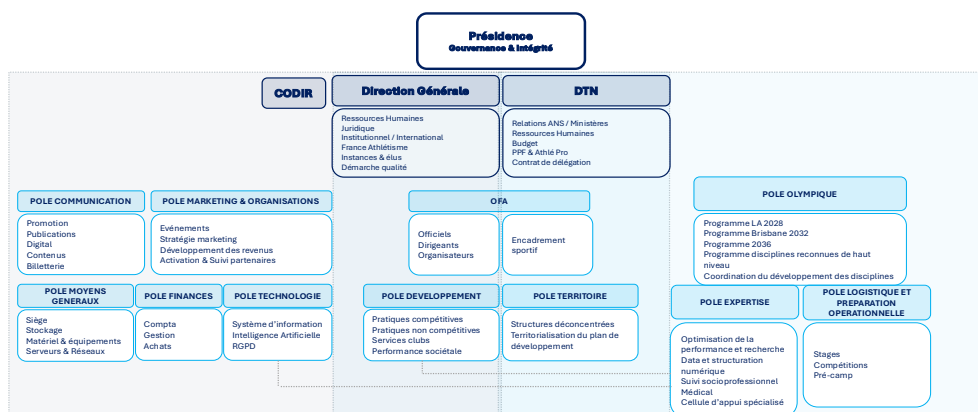
Jérôme VILLON souligne l'importance d'être représenté au sein de la gouvernance de la Diamond League, composée de 15 meetings et d'une assemblée générale réunissant trois représentants des meetings et trois représentants de World Athletics.

Il indique que le partenaire titre actuel se retire, dans un contexte marqué par des enjeux majeurs, notamment en matière de droits télévisuels et de perspectives au-delà de 2029. Plusieurs scénarios d'évolution sont évoqués, dont une possible structuration en différents niveaux.

Il insiste sur la nécessité d'engager un travail de représentation et de lobbying afin que Paris conserve et renforce sa place au sein de ce dispositif. Il précise que la Fédération est pleinement mobilisée sur ce sujet, avec l'implication notamment de Jean GRACIA, Julien RIPPET, Jean-Pierre WATELLE et lui-même.

Organisation fonctionnelle :

Le Directeur général nous présente ce qui sera à terme l'organigramme fonctionnel de la fédération :



8. COMITE D'ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE – INTERVENTION D'ALAIN MARTRES

Alain MARTRES rappelle que, conformément aux dispositions du Code du sport, il est obligatoire pour **l'ensemble des membres des bureaux de chaque ligue** de remplir une déclaration d'intérêts. Il précise qu'à ce jour, certaines ligues n'ont pas encore transmis ces documents.

Il indique que l'ensemble des informations utiles figure dans la circulaire n° 22 du 25 juin 2025.

Jean GRACIA remercie les membres du Comité directeur pour la bonne tenue de cette première partie de séance et exprime le souhait que les échanges soient encore plus nourris lors de la seconde partie prévue le lendemain.

Fin de la 1^{ère} séquence du vendredi à 19h00

COMITÉ DIRECTEUR – PV N° 9/2025
VENDREDI 5 & SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2025
- INSEP -

2ème SÉQUENCE - samedi 6 décembre

Président Jean GRACIA

Membres du Comité directeur

Jean-Marc BÉRAUD, Frédéric BURLETT, Elodie-Prisca CAIRO, Dominique CARLAC'H, Fabrice DESCOMBE, Odile DIAGANA, Fabrice DUBUISSON, Dominique FOURNET, Bertrand HOZÉ, Muriel HURTIS, Emmanuelle JAEGER, Kévin LEGRAND, Serge MOTTIER, Jérôme NICAULT, Nicolas PARÉSY, Béatrice PFAËNDER, Caroline PUJOL, Bénédicte ROZE, Anne TOURNIER-LASSERVE, Jocelyne VILLETON, Jean-Claude VOLLMER

Excusés

Mame-Ibra ANNE (pouvoir à Emmanuelle JAEGER), Maryse BRETON (pouvoir à Frédéric BURLETT), Aude CLAVIER (pouvoir à Nicolas PARESY), Marcel FERRARI (pouvoir à Bénédicte ROZE), Arnaud FLANQUART (pouvoir à Caroline PUJOL), Philippe LAMBLIN (pouvoir à Anne Tournier LASSERVE), Martine PRÉVOST (pouvoir à Dominique FOURNET), Mélina ROBERT-MICHON (pouvoir à Odile DIAGANA)

Présidents de Commission

Bernard AMSALEM, Yves BOISSERIE, Daniel BUZZI, Thierry COLLIGNON, Frédéric DAILLE, Fabrice DESCOMBE, Stéphanie MALLET, Dominique MARRADI, Alain MARTRES, Christine NUISSIER, Dominique PLÉE, Colette RUINEAU

Présidents de Ligues

Isabelle ARMAND, Marc CONGRAS, Cécile GILROY, Patrick LABARUSSIAS, Hughes PARSEMAIN, Dominique PIGNET, Dominique PLÉE

Excusés

Alain BULOT, Marie-Céline COURTET (CSOE), Laurent BOQUILLET, Jean-Marie BELLICINI, Frédéric DAILLE, Jean-Pierre DELOY, Marc LE MERCIER, Ibrahim M'COLO, Jean-Claude PRIANON, Philippe DUPERREX (CSOE).

Invités permanents

Frank BIGNET (DTN), Christophe HALLEUMIEUX (DGD), Jérôme VILLON (DG)

Direction générale et Direction Technique nationale

Philippe BOIDÉ, Claudine DA SILVA-REMOND, Laurie FÉLIX, Guillaume GEISLER, Jérôme LEBORGNE, Céline LEYNIER, Philippe LEYNIER, Alix PEARSON, Cécile VEYRIER

Début de la réunion à 9h00

9. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE – INTERVENTION DE FRANK BIGNET

PÔLES « TERRITOIRES »

Le Comité directeur a examiné la présentation du nouveau Pôle Territoire, inscrit au cœur de l'évolution organisationnelle de la Fédération Française d'Athlétisme. Cette évolution s'inscrit dans la continuité des travaux conduits depuis le webinaire du 10 octobre en présence de tous les CTS, qui avaient permis de partager les grandes orientations de la nouvelle Direction technique nationale ainsi que du webinaire du 23 novembre dédié aux CTS, à mission régionale. Cette évolution répond à la volonté de doter la Fédération d'un fonctionnement plus lisible, plus cohérent et plus efficace au service du projet de développement fédéral et des politiques publiques du sport.

Dans un contexte marqué par une baisse des crédits d'État, une évolution de la pyramide des âges des CTS et un non-remplacement à l'identique des personnels, mais aussi par l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante, d'un nouveau Directeur général et Directeur technique national, le Pôle Territoire apparaît comme un levier structurant pour renforcer l'articulation entre le niveau national et les territoires. Il vise à rapprocher l'action fédérale des clubs et des ligues, afin de mieux accompagner leurs besoins, tout en assurant une mise en œuvre territoriale concertée du plan de développement fédéral.

Les missions confiées au Pôle Territoire couvrent plusieurs champs déterminants : la coordination et l'animation des structures déconcentrées, la politique fédérale des équipements sportifs, la gestion de l'emploi et de la professionnalisation, l'accompagnement à la formation, sans oublier la mise en œuvre des politiques publiques telles que la santé, l'inclusion ou l'engagement citoyen. Le pôle jouera également un rôle essentiel dans la déclinaison territoriale du programme 2036.

Sa création constitue une véritable opportunité pour renforcer la proximité et la qualité du service fédéral. Elle permettra notamment d'harmoniser l'accompagnement proposé à l'ensemble des ligues, d'améliorer la cohérence des actions entre les niveaux national et territorial, et de renforcer la capacité de la fédération à nouer des relations structurées avec les collectivités. Elle offre aussi la possibilité de valoriser pleinement les réseaux existants – Directeurs de ligue, Agents de développement, CTS – en les inscrivant dans une dynamique partagée, structurée et mieux pilotée.

L'un des enjeux majeurs sera d'assurer une articulation claire entre le Pôle Développement et le Pôle Territoire afin d'éviter les redondances ou les zones d'incertitude. L'hétérogénéité territoriale, tant en termes de moyens que de dynamiques locales, constituera également un défi à relever pour garantir un accompagnement équitable et harmonisé. Enfin, une communication interne régulière et structurée sera indispensable pour permettre à l'ensemble des acteurs de s'approprier pleinement cette nouvelle organisation.

Le Comité directeur a salué la démarche engagée et reconnu le potentiel structurant de ce nouveau pôle. Sa mise en œuvre contribuera à renforcer la cohérence, la visibilité et l'efficacité de la fédération dans son action quotidienne auprès des territoires, des clubs et de l'ensemble des pratiquants.

ÉCHANGES

Plan de professionnalisation – ressources nationales

Anne TOURNIER-LASSERVE indique qu'un Plan de professionnalisation proposé par la FFA avait été validé et suivi par l'ANS ; il pourrait utilement être consulté afin d'alimenter la démarche engagée.

Frank BIGNET précise qu'un état des lieux est actuellement en cours et que ce dispositif pourrait en effet être intégré dans le cadre des travaux à venir.

Organisation des pôles et communication auprès des clubs

Dominique FOURNET rappelle que le Pôle Territoire et le Pôle Développement sont distincts et s'interroge sur la communication à mener auprès des clubs afin de rendre cette organisation lisible.

Frank BIGNET confirme la pertinence de cette interrogation. Il souligne qu'il existe une perméabilité croissante entre les pôles et insiste sur la nécessité de renforcer les liens et la coopération entre les acteurs.

Il cite à ce titre Isaac Newton :

« Les hommes construisent trop de murs et pas assez de ponts. »

Il appelle à une mobilisation collective afin d'embarquer l'ensemble des parties prenantes.

Rôle et positionnement des CTS

Fabrice DUBUISSON interroge le rôle exact des CTS, leur positionnement, leur localisation et la nature précise de leurs missions.

Frank BIGNET indique que le volet RH des CTS est piloté par la FFA, sous la coordination de Cécile VEYRIER, présente lors de la séance.

Il précise qu'un travail est conduit de manière continue afin de mieux positionner les CTS et accompagner l'évolution de leurs lettres de mission.

Cette réflexion est menée en lien avec les Présidents de ligues et l'autorité hiérarchique (DRAJES).

Bien que la lettre de mission relève des prérogatives du DTN, celui-ci se déclare favorable à la demande de Marc LE MERCIER, Président de la ligue de Nouvelle-Aquitaine, visant à être associé à cette réflexion, dans une logique de travail collaboratif au-delà des statuts entre salariés et CTS.

Gouvernance des ligues et articulation politique / opérationnel

Jérôme NICAULT indique que certaines ligues ne disposent pas de directeur et s'interroge sur la possibilité d'associer un CTS aux fonctions de direction ou de secrétaire général.

Le DTN souligne la nécessité de maintenir une homogénéité de fonctionnement entre les ligues.

Jérôme VILLON rappelle que l'action doit rester opérationnelle, les réalisations concrètes étant portées par les directeurs. Il invite les ligues rencontrant des difficultés de fonctionnement à se rapprocher de la Fédération, afin de définir le process adapté.

Jean GRACIA rappelle la distinction essentielle entre le politique, porté par les élus et l'opérationnel, porté par les salariés, afin d'éviter tout mélange des genres.

Handicap et inclusion

Fabrice DESCOMBE interroge la prise en compte du handicap et de l'inclusion, notamment à travers les dispositifs existants.

Frank BIGNET précise que la priorité est d'être en capacité réelle d'accueil, ce qui suppose de comprendre et identifier les besoins des personnes concernées et de recenser les dispositifs déjà en place.

Il rappelle que, depuis la loi du 11 février 2005, c'est le droit commun qui s'applique.

La Fédération devra élaborer une feuille de route dédiée afin de faciliter l'accès à la pratique des personnes en situation de handicap.

Emmanuelle JAEGER souligne l'absence actuelle de cartographie globale des clubs ainsi que le manque d'acculturation des clubs à l'accueil des athlètes en situation de handicap.

Athlé Forme & Santé – Marche nordique

Serge MOTTIER s'interroge sur la place de l'Athlé Forme & Santé et de la Marche nordique, et sur leur niveau

Frank BIGNET indique qu'une fois les aménagements structurels consolidés, il sera possible de mettre en place des politiques pour valoriser pleinement ces activités.

STRUCTURES DU PROJET DE PERFORMANCE FÉDÉRALE (PPF) – voir annexe

Les structures PPF connaîtront plusieurs évolutions au cours des prochaines années :

Structures PPF 2025-2029	Objectifs poursuivis	Cahier des charges du PPF
Pôle Avenir (PA)	Apprendre à s'entraîner de manière intensive pour performer.	Structure disciplinaire avec 1 ou plusieurs groupes d'entraînement (au moins 3 athlètes listés)
Pôle Espoir Territorial (PET)	La détection et la prise de contact à un entraînement organisé et structuré ; apprendre à être un athlète engagé dans sa pratique.	Structure pluridisciplinaire permettant de maximiser l'orientation (au moins 3 athlètes par discipline de même nature)

Conditions de réussite d'un projet sportif portant sur les leviers suivants

- Créer les conditions d'un équilibre entre projet sportif et projet de formation ;
- Se regrouper autour d'un pôle rassemblant des conditions optimales (qualité de l'entraînement, des installations, des satellites de la performance...) ;
- Proposer une réponse proportionnée entre le regroupement des sportifs et la maturité du projet sportif = maillage territorial.

Autre évolution

La mise en place d'une procédure de candidature ouverte aux ligues, aux clubs et éventuellement aux comités mais sur la base d'un pilotage de la ligue.

- Instruction : étude basée sur les informations recueillies lors du dépôt de la candidature et les échanges qui auront lieu en amont avec les ligues + demandes de compléments d'informations si besoin ;
- Proposition finale de la cartographie de la rentrée 2026 : par le groupe DTN en charge du PPF + consultation auprès de la vice-présidente en charge du haut-niveau et de personnes qualifiées si besoin.

Règles fondamentales

- L'exigence crée le Cadre = un cahier des charges qui fixe les objectifs et les exigences ;
- L'émulation crée l'Elan = système de candidature – confrontation des lieux et nature des structures ;
- Un maillage territorial équilibré crée la Force collective = proposer une solution de relative proximité et de s'allier pour lutter contre le reste du monde ;
- La structure identifiée devra s'engager à n'être qu'une étape dans le parcours d'un athlète dans la mesure où celui-ci aurait la capacité d'intégrer une structure de niveau supérieur, de PE vers PA, de PA vers PF ;
- La structure identifiée devra s'engager à accueillir un athlète répondant aux cahiers des charges, quel que soit son club de licence, non obligation de mutation.

Respect général du cahier des charges, notamment :

- Capacité de la structure support à organiser le projet global des athlètes (dont la partie scolaire et ou universitaire) ;

- Qualification des entraîneurs et honorabilité ;
- Nombre et niveau des athlètes ;
- Une attention particulière sera portée à la prise en compte, par la structure support, de la professionnalisation de l'encadrement (carte pro, contrat).

Règles spécifiques

- Pour les PET, évaluation de la capacité de la structure support à être attractive à l'échelle de la région ;
- Pour les PA, prise en compte d'une stratégie nationale (répartition géographique, nbr de structures / nbr d'athlètes potentiels).

Information au Bureau Fédéral sur une session en fin du premier trimestre 2026.

ÉCHANGES

Evolution des structures

Bertrand HOZÉ souligne la nécessité de concentrer les moyens, mais s'interroge sur la gouvernance au niveau du développement des structures départementales ou régionales : si les Comités départementaux peuvent candidater pour un Pôle, comment garantir que cela n'affaiblisse pas les clubs ? Il suggère que le nombre de structures devrait être diminué plutôt que multiplié.

Jean GRACIA rappelle que l'attention principale doit être portée sur les clubs et insiste sur la vigilance à ce sujet.

Philippe LEYNIER précise que le terme "candidature" ne signifie pas sélection automatique et qu'il ne s'agira pas de démultiplier les structures.

Jean GRACIA indique qu'il s'agit actuellement d'une vue politique et que le Bureau fédéral devra recevoir ces travaux avant toute décision définitive.

Mutualisation territoriale et dispositifs études / sport

Bernard AMSALEM soutient les évolutions du PPF et rappelle la nécessité de mutualiser les territoires et les clubs afin d'attirer davantage de collectivités. Il note que les clubs doivent collaborer plutôt que se concurrencer.

Concernant le haut niveau et les études, il précise que seules 4 ou 5 universités françaises permettent une adaptation des études à la pratique de haut-niveau.

Frank BIGNET indique que cette problématique relève du Pôle Territoires et qu'il est nécessaire de mieux faire connaître les dispositifs régionaux. Il précise que le modèle américain permet de concilier sport et études et souligne les interrogations éventuelles sur la qualification universitaire une fois de retour. Il cite Grenoble comme exemple, où le distanciel permet de concilier entraînement et études.

POLITIQUE SPORTIVE 2025–2029 - Intervention de Frank BIGNET

Objectifs généraux

Frank BIGNET présente les grandes orientations de la politique sportive fédérale pour la période 2025–2029, en rappelant que l'ambition principale de la Fédération est de s'inscrire durablement dans le top 3 européen lors des compétitions internationales de référence, tant au classement des médailles (medal table) qu'au classement général (placing table), notamment lors des Championnats d'Europe et des Championnats du Monde, toutes catégories confondues.

Cette ambition s'inscrit dans une trajectoire de long terme, intégrée à l'horizon 2036, avec des jalons intermédiaires clairement identifiés. La performance est affirmée comme un critère structurant des décisions fédérales, avec pour objectifs de réduire l'incertitude liée aux grandes échéances, de renforcer la capacité des athlètes à performer le jour J et d'assumer pleinement l'exigence de la confrontation internationale.

Frank BIGNET souligne que cette orientation implique un changement culturel assumé. Il rappelle que la Fédération est encore marquée par la coexistence de deux logiques : une culture de la participation, héritée d'une tradition d'accompagnement large, et une culture de la performance, indispensable à la réussite au plus haut niveau international. Cette coexistence crée parfois des ambiguïtés, des attentes contradictoires et une forme d'inertie dans les choix stratégiques.

Il est indiqué que cette situation peut conduire à une dilution des moyens, à une moindre lisibilité du message fédéral et à une surcharge organisationnelle, notamment pour les équipes d'encadrement, au détriment des athlètes présentant un potentiel de performance internationale. L'objectif est donc de mettre en place un accompagnement différencié, proportionné aux enjeux et aux niveaux de performance, tout en maintenant une capacité à préparer l'avenir.

La stratégie retenue repose sur un principe d'équilibre, visant à concentrer prioritairement les moyens sur la performance, tout en conservant une part dédiée au développement. Cette approche doit permettre de renforcer l'exigence collective tout en garantissant la pérennité du système. Frank BIGNET explique que cette évolution est rendue nécessaire par plusieurs facteurs : la volonté d'affirmer la place de l'athlétisme dans l'écosystème du sport français, l'entrée dans un cycle olympique long couvrant la période 2028–2036, le renforcement de la concurrence internationale, ainsi que les attentes accrues des partenaires institutionnels et privés.

Méthodologie

La méthode proposée repose sur l'identification claire des facteurs clés de succès et sur la définition d'un cadre d'intervention à la fois exigeant et lisible. Elle vise notamment à mieux cibler les moyens au regard du niveau de performance des athlètes, à renforcer l'accompagnement individualisé des trajectoires sportives, et à développer un suivi global intégrant les dimensions sportives, sociales, médicales et professionnelles, quelle que soit la structure d'entraînement de référence.

Un accent particulier est mis sur l'accompagnement des entraîneurs, à travers la professionnalisation et la montée en compétences, ainsi que sur le développement d'une culture de l'innovation, de la recherche, de l'exploitation de la donnée et du débriefing systématique des actions engagées.

La Fédération entend également structurer et mobiliser un réseau de compétences en lien avec les institutions partenaires (INSEP, CREPS, collectivités, etc.), tout en prenant en compte la singularité des athlètes et les spécificités propres à chaque discipline.

Il est précisé que cette démarche s'inscrit dans un cadre de fonctionnement volontairement pragmatique, visant à favoriser l'innovation et l'efficacité. Une attention particulière sera portée à la transparence des dispositifs et aux critères d'éligibilité, afin de créer un climat de confiance et de neutralité.

La recherche de l'impact sur la performance et de l'efficacité des actions engagées, notamment au regard du rapport coût / résultat, constitue un principe structurant de cette méthode.

Enfin, Frank BIGNET souligne l'importance d'assumer l'existence de différents niveaux d'accompagnement au sein de la politique fédérale et de clarifier le cadre de fonctionnement des dispositifs existants, afin que cette organisation soit perçue comme mobilisatrice et non démotivante. Il est rappelé que cette stratégie implique une solidarité collective dans les décisions prises et dans l'engagement de l'ensemble des acteurs

Cadre de gouvernance

Frank BIGNET poursuit sa présentation en précisant que la mise en œuvre de la politique sportive s'inscrit dans un cadre à la fois politique, technique et réglementaire.

Il est rappelé que ce cadre repose notamment sur les dispositions de la loi du 2 mars 2022, avec l'existence de la commission des athlètes de haut niveau et de la commission des entraîneurs, ainsi que sur l'organisation fédérale, structurée autour d'un comité consultatif du haut niveau.

Il est également souligné que l'Agence nationale du Sport est pleinement associée à cette démarche, tant au niveau national que territorial, notamment à travers les Maisons régionales de la performance.

Une organisation orientée vers la performance

Frank BIGNET indique que l'organisation proposée vise à se positionner au plus près de la performance.

Elle repose notamment sur la désignation de managers de programme, chargés de piloter les trajectoires de performance à court, moyen et long terme (horizons 2028, 2032 et 2036), dans une logique de coopération et de complémentarité.

Les pôles jouent un rôle central dans ce dispositif. Ils apportent une expertise pluridisciplinaire, notamment sur les plans médical, paramédical, scientifique, technique, mental, physique et nutritionnel. Ils assurent également un soutien logistique à la préparation des stages et des compétitions des équipes de France, et contribuent à l'optimisation de la stratégie de performance par spécialité.

Par ailleurs, un dispositif d'accompagnateurs haute performance, positionnés sur les échéances 2028 et 2032, est mis en place. Leur rôle consiste à assurer un suivi exigeant et bienveillant des athlètes, fondé sur une relation régulière, proactive et individualisée. Ils sont chargés d'identifier les signaux faibles, d'analyser les projets sportifs dans une approche globale, de hiérarchiser les priorités et de proposer des solutions adaptées, innovantes et efficaces, au regard du rapport entre l'impact attendu et les moyens mobilisés.

Priorités d'intervention et moyens mobilisés

Frank BIGNET précise que la Fédération a fait le choix d'assumer des priorisations claires dans l'allocation de ses ressources, afin de gagner en efficacité et en cohérence.

Cette stratégie se traduit notamment par des choix budgétaires visant à :

- offrir un statut social à certains athlètes en complément des dispositifs de l'État ;
- prendre en charge la formation sportive et apporter des aides sociales aux athlètes inscrits dans des structures d'excellence, qu'il s'agisse d'un accueil permanent ou ponctuel ;
- assurer un suivi médical et paramédical de qualité au quotidien ;
- cibler et prioriser les aides en fonction du niveau de classification des athlètes, en proposant des accompagnements sur mesure, en favorisant la professionnalisation des entraîneurs et en développant un accompagnement scientifique de proximité ;
- utiliser les compétitions internationales de référence comme outils d'évaluation de la politique sportive mise en œuvre.

Il est également indiqué que l'accès aux équipes de France s'inscrit dans une logique d'exigence accrue, visant à encourager une transformation des comportements à l'entraînement et à renforcer

la responsabilisation des athlètes dans la conduite de leur projet de performance. Cette démarche repose sur un triptyque structurant : accompagnement, évaluation et adaptation continue des parcours.

Effets attendus

Frank BIGNET conclut cette partie de la présentation en soulignant que cette nouvelle organisation doit permettre de produire plusieurs effets positifs : une meilleure lisibilité de l'action fédérale, une plus grande cohérence des dispositifs, un renforcement du sentiment d'équité et une amélioration de la crédibilité de la Fédération auprès de ses partenaires et de son environnement institutionnel. Il rappelle enfin que la responsabilité collective est de créer les conditions permettant aux athlètes français de performer au plus haut niveau lors des grandes échéances internationales, avec ambition, exigence et détermination.

Stratégie de performance individuelle et collective

Jean-Claude VOLLMER remercie Frank BIGNET pour son intervention et rappelle que la technique ne doit jamais devenir la variable d'ajustement. Il se félicite de la démarche projet 2036.

Il exprime une réserve concernant la référence au Top 3 européen : la catégorie U23 peut donner des performances élevées, mais la culture de la gagne n'est pas encore systématiquement acquise. Il note que pour le demi-fond, la moyenne d'âge des performances se situe entre 24 et 25 ans.

Frank BIGNET précise que la référence au Top 3 européen se rapporte au classement ou à la médaille obtenue par la France.

Jean GRACIA rappelle que de nombreux championnats européens se déroulent chaque année et qu'il est essentiel de ne pas les négliger.

Professionnalisation des clubs et accompagnement des talents

Hughes PARSEMAIN indique que la stratégie individuelle est pertinente mais interroge la Fédération sur la professionnalisation des clubs, avec l'idée de créer un collectif structuré, inspiré du modèle universitaire américain.

Frank BIGNET indique qu'il s'agit d'une approche à explorer, mais que le modèle américain est très coûteux et que le sport en France reste très éloigné de ce modèle.

Dominique MARRADI souligne le problème de la fuite des talents vers les États-Unis et interroge sur les moyens de les retenir.

Frank BIGNET rappelle que le modèle américain a souvent été diabolisé mais peut représenter un levier pour l'évolution d'un athlète, à condition de choisir la bonne université. Il précise que chaque année, environ 90 athlètes français partent aux États-Unis, et qu'un travail d'accompagnement doit être effectué pour sélectionner les programmes adaptés et préparer le retour des athlètes après quatre ans (durée maximale).

Nicolas PARÉSY rapporte le sentiment de solitude et de manque d'émulation exprimé par un athlète lors de la visite de l'INSEP en raison d'athlètes peu nombreux sur certaines spécialités. Il interroge également sur l'absence de pratique des lancers à l'INSEP. Il suggère de faire appel à des entraîneurs étrangers pour certaines disciplines.

Odile DIAGANA indique que des contraintes financières existent et que cette problématique est une priorité fédérale. Elle précise que cette année, un travail d'accessibilité de l'INSEP est mené pour passer de 30 à 50 athlètes, avec la participation financière de certains clubs. La Fédération travaille également avec Jean GALFIONE et Benjamin CROUZET sur l'intégration des athlètes dans les groupes d'entraînement.

Frank BIGNET propose que les athlètes, comme Jules POMMERY par exemple, puissent intégrer ponctuellement d'autres groupes pour bénéficier de ce cadre d'émulation.

Performance et santé mentale

Fabrice DESCOMBE rappelle que la recherche de performance peut générer anxiété et stress. Il souligne l'importance de l'accompagnement en matière de santé mentale, mentionné dans le plan SMR de cette année.

Plus globalement, il souhaite que la Fédération soit plus attentive au médical qui, actuellement, est en danger faute aux moyens financiers insuffisants. Il souhaite que la commission médicale soit bien impliquée afin de représenter une vraie force de propositions.

Jean GRACIA : rappelle qu'il a participé dernièrement à une réunion avec le médical et réaffirme la volonté fédérale de travailler de concert.

Statut social des athlètes

Bertrand Hozé annonce que 57 athlètes professionnels ont un statut social avec la SCIC. Par ailleurs, le 25 janvier prochain, dans le cadre du Meeting de Paris, est prévue une rencontre avec d'anciens athlètes professionnels qui viendront échanger avec les athlètes et les présidents de clubs afin de communiquer sur l'athlétisme professionnel ; il s'agit d'expliquer aux jeunes de 15-16 ans qu'ils peuvent devenir un jour des athlètes professionnels.

Odile DIAGANA rappelle que lorsque des athlètes se blessent et se retrouvent sans moyen professionnel, on prolonge leur contrat selon des critères clairs et transparents, en fonction du budget alloué.

Jean-Claude VOLLMER relève qu'un statut professionnel est très important. Il faut veiller sur les entrées et les sorties de listes. Ne pas oublier, également, le travail sur la professionnalisation des entraîneurs car les athlètes passent mais les entraîneurs restent.

Dominique FOURNET souligne que le programme Alumni constitue une démarche cohérente avec l'excellence en entreprise. Il rappelle que ces actions visent aussi à valoriser les anciens athlètes mais également à transmettre leur expérience auprès des jeunes talents.

Suivi des jeunes talents

Bénédicte ROZE : souhaite une intervention plus complète du PPF pour 2036 : il faudrait une explication du plan, à partir des U14. Les CTS de l'Athlétisme ne sont pas volontaires pour s'occuper de 2036, d'où la recherche d'un référent en extérieur.

Frank BIGNET répond qu'en effet, concernant ces catégories, un recrutement est prévu pour début février 2026. Il aura pour mission de réaliser un état des lieux avec un projet ambitieux pour préparer la génération 2036.

10. DOSSIERS DU COMITÉ DIRECTEUR – INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIÉS ET DE CLUBS

Clubs

Au 1er décembre, la Fédération compte 2 571 clubs. Depuis le 1er septembre 2025, 80 nouveaux clubs ont été créés et 79 clubs ont été radiés, traduisant une stabilité globale du réseau fédéral.

Licences

Le nombre de licences s'élève à 315 549 au 1er décembre. Cette évolution confirme une tendance favorable, avec une cinquième année consécutive de progression, en hausse de 2,26 % par rapport à la même période de la saison précédente.

La répartition territoriale montre que l'Île-de-France demeure la première ligue en volume, devant la ligue Auvergne-Rhône-Alpes. L'analyse comparative avec la saison précédente met en évidence une dynamique positive dans la majorité des ligues métropolitaines, dont les effectifs dépassent 100 % de leur niveau de l'an dernier, avec notamment un taux de 123 % observé en Corse.

Analyse par catégories d'âge

L'évolution des effectifs par catégories d'âge met en évidence des dynamiques contrastées.

Les catégories des majeurs (U20, U23, Seniors et Masters) enregistrent une forte progression par rapport à la saison précédente, avec des hausses comprises entre 6,5 % et 12,8 %. Les catégories U7 et U18 connaissent une croissance légèrement positive, comprise entre 0,2 % et 0,7 %.

En revanche, les catégories U10, U12, U14 et U16 sont en recul, avec des baisses comprises entre -4,0 % et -6,2 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution peut s'expliquer par la suppression *Pass Sport*, le manque d'encadrement ou l'offre de pratique proposée aux plus jeunes dans certains clubs.

Fidélisation et renouvellement des licences

Le taux global de renouvellement des licences s'établit à 73 %. Il est précisé que ce taux progresse de manière continue avec l'âge des licenciés.

Il est également rappelé qu'il conviendrait d'analyser ces données au regard des pratiques observées dans d'autres disciplines sportives, une certaine volatilité étant constatée chez les plus jeunes pratiquants, qui expérimentent plusieurs disciplines. Cette situation invite à une réflexion sur l'attractivité et l'adaptation de l'offre proposée aux plus jeunes publics (baby, éveil athlétique et poussin)

Répartition par type de licence

L'analyse par type de licence montre que la licence compétition représente environ 50 % de l'ensemble des licences, suivie par les licences running (22%) et les licences d'encadrement (22%).

S'agissant des évolutions récentes, une diminution des licences « découverte » et des licences d'encadrement est observée. En revanche, la dynamique demeure très positive concernant les licences running, dont le volume continue de progresser.

VIE DES COMMISSIONS

Plusieurs évolutions au sein des commissions fédérales imposent de procéder à un vote. Il faut ainsi procéder au remplacement de :

- Chantal FERRARI à la présidence de la Commission des Finances par Yves BOISSERIE

- Laurent BOQUILLET à la Commission des Agents Sportifs par Anne TOURNIER-LASSERVE
- Yves BOISSERIE au CED remplacé par Pascal DELAGE (P-L)

D'autre part :

- Catherine GRACIA rejoint la CNAM en tant que membre bénévole
- Dans la Commission des Agents Sportifs : Bertrand HOZE indique que Noémie MALLET prend la suite de Fanny BENNAÏ au service Juridique.

RESULTATS DES VOTES :

- 32 pour sur 32 votants pour la nomination d'Yves BOISSERIE à la présidence de la CF
- 31 pour et 1 contre pour la nomination d'A. TOURNIER-LASSERVE à la présidence de la CAS
- 31 pour et 1 nul pour les autres évolutions au sein du CED, de la CNAM et CAS.

BILAN DU SEMINAIRE

Près d'un an après leur élection, les membres du Bureau fédéral ont souhaité se réunir afin d'identifier les objectifs à court et moyen terme et de définir la feuille de route confiée à la Direction générale et à la Direction technique nationale.

Il est précisé que les nouvelles ressources générées par la mise en place du PPS ouvrent des perspectives supplémentaires, sans pour autant conduire à une augmentation non maîtrisée des dépenses, dans un contexte où certaines difficultés financières demeurent. L'objectif de cette démarche était donc de hiérarchiser les priorités issues du plan de développement pour l'exercice 2026.

Ces travaux se sont déroulés sur deux journées et ont porté sur cinq thématiques principales : la structuration, considérée comme un préalable à l'ensemble des actions et comme le socle des activités fédérales, les pratiques compétitives, les pratiques évolutives, les événements et les équipes de France. Il est précisé que ce dernier point a déjà été présenté par Frank BIGNET et n'est donc pas repris dans cette intervention.

Structuration

Dans le cadre des travaux engagés, il est tout d'abord rappelé que la reconstitution des fonds propres de la FFA constitue une priorité absolue. Comme l'a indiqué le Trésorier général, le résultat prévisionnel à l'équilibre de l'exercice 2025 ne permettra pas, à lui seul, de résorber le déficit de capitaux propres. Il est donc indispensable de poursuivre les efforts afin de combler, a minima, ce déficit.

Il est ensuite souligné que les difficultés actuelles en matière d'efficacité de la structure fédérale trouvent un dénominateur commun dans le système d'information. Celui-ci a été conçu il y a près de 25 ans et a évolué au fil du temps par superposition d'outils développés, pour la plupart, par des prestataires extérieurs, créant aujourd'hui une dépendance à la fois financière et technique. L'audit du système d'information, réalisé au cours des dernières semaines, a permis d'identifier une série d'actions prioritaires, dont certaines devront être financées dès 2026, tandis que d'autres s'inscriront dans un calendrier plus long compte tenu de leur complexité.

Dans le cadre de cette refonte du système d'information, il est envisagé de faire émerger un véritable centre de ressources numériques, regroupant à la fois des données archivées qui n'ont

plus vocation à figurer sur le site internet mais demeurent utiles pour certaines commissions, ainsi que des outils destinés à permettre aux clubs et aux licenciés d'obtenir des réponses adaptées à leurs interrogations.

Du point de vue des clubs, il est rappelé que l'attente prioritaire demeure la simplification de la prise de licence. Une feuille de route a été définie afin d'atteindre cet objectif avant la fin du mandat. Cette démarche passera par une phase intermédiaire de réflexion sur l'opportunité de mettre en place, ou non, une licence unique. Cette réflexion sera engagée dans les prochaines semaines avec le Conseil national des ligues et le Conseil national des comités départementaux, notamment afin d'en mesurer l'impact financier pour les ligues et les comités départementaux.

Parallèlement, il est également prévu d'évaluer l'intérêt de développer des interfaces de programmation (API) permettant de connecter le SIFFA aux systèmes de gestion utilisés par les clubs.

Dans tous les cas, pour l'année 2026, il est jugé indispensable de renforcer encore la communication sur les modalités techniques de la prise de licences, au moyen d'outils simples et accessibles, tels que des tutoriels. De nombreux clubs continuent en effet de formuler des questions de base, notamment en raison du renouvellement des bénévoles en charge de ces démarches d'une saison sur l'autre.

S'agissant du niveau intermédiaire entre les clubs et la Fédération, il est souligné l'importance de poursuivre et d'amplifier l'animation du réseau existant entre les ligues, les comités départementaux et la Fédération. Plusieurs espaces de dialogue et de coordination doivent être renforcés, notamment :

- les échanges avec le Conseil national des ligues et le Conseil national des comités départementaux ;
- les réunions des directeurs de ligue ;
- la coordination des actions des agents de développement ;
- le renforcement des relations entre les commissions régionales des ligues et les commissions nationales fédérales.

Ces échanges doivent notamment permettre de clarifier les prérogatives et les périmètres d'intervention de chaque niveau, afin que les clubs et les licenciés sachent précisément vers quelle structure se tourner en cas de difficulté. Cette clarification est considérée comme un préalable indispensable à la mise en place d'un guichet unique ou de toute autre solution destinée à mieux traiter les demandes aujourd'hui adressées à la FFA.

Enfin, dans une optique plus opérationnelle et afin de renforcer les échanges avec le terrain, il est envisagé de mettre en place un stand lors des Championnats de France permettant aux élus de répondre aux questions des structures et présenter la politique fédérale.

Pratiques compétitives

S'agissant des pratiques compétitives, il est indiqué que plusieurs actions prioritaires ont été identifiées.

Parmi ces actions figure en premier lieu la refonte de l'outil CALORG, aujourd'hui considéré comme inadapté et obsolète pour les clubs organisateurs dans un contexte où certains d'entre eux ont exprimé des réserves quant à la mise en place du nouveau PPS.

Il est également prévu de développer une plateforme dédiée au « data running », ainsi qu'une plateforme de saisie et de test des résultats, afin de fiabiliser les données, d'améliorer leur exploitation et de simplifier les procédures pour l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, au-delà de ces évolutions techniques, il est annoncé qu'une réflexion de fond sera engagée sur l'organisation et la structuration des calendriers de compétitions, afin de mieux répondre aux enjeux sportifs, organisationnels et de lisibilité pour les pratiquants comme pour les organisateurs.

Événements

Pour l'année 2026, il est notamment décidé de créer un Championnat de France avenir « vitrine » d'envergure, qui se déroulera sur le site du stade Charléty. L'objectif est d'y organiser un événement offrant une meilleure visibilité médiatique et une attractivité renforcée, tant pour les partenaires que pour les participants et le grand public.

Il est également acté de renforcer la qualité du Championnat de France de 5 km, en l'inscrivant dans une démarche de valorisation et de structuration accrue de l'événement.

Par ailleurs, la Fédération décide de poursuivre son soutien au circuit des meetings « Silver outdoor ». Dans cette perspective, il est prévu de structurer un véritable circuit de ces meetings, contribuant à la promotion de l'athlétisme sur l'ensemble du territoire. Ce circuit a vocation à voir le jour en 2027, mais fera l'objet, dès l'année 2026, d'un travail de construction et d'investissement, notamment en matière d'identité et de recherche de partenaires.

Enfin, d'autres projets événementiels sont à l'étude pour valoriser l'athlétisme auprès du public.

Pratiques évolutives

Il a été décidé, dans un premier temps, de renforcer significativement des dispositifs existants :

- le « Pass Athlé » avec une amélioration de la communication menée autour de ce dispositif.
- les opérations nationales de rentrée, afin de renforcer l'attractivité et la visibilité des offres de pratique proposées par les clubs.

Deux axes de développement prioritaires sont identifiés :

Le premier concerne le renforcement de la présence de l'athlétisme dans le milieu scolaire. Il s'agit de favoriser l'introduction de l'athlétisme dans les écoles, notamment par l'élaboration de modèles de conventions visant à renforcer les liens entre les écoles, les collectivités et les clubs.

Enfin, il est rappelé qu'un budget spécifique devra être consacré à l'OFA, organisme de formation de l'athlétisme, afin de lui permettre de financer son évolution. Cette démarche vise à rendre

l'outil plus simple d'utilisation pour les utilisateurs, et à faire évoluer l'offre et les modalités de formation.

CLUB DES 300

Le Club des 300, à l'origine un programme de formation du CNOSF, a été entièrement repris par la Fédération et est destiné aux femmes souhaitant accéder à des postes à responsabilité au sein des instances dirigeantes du sport français / fédérations, ligues, comités ou clubs. Il vise à les préparer et à les outiller pour exercer pleinement ces fonctions.

Un appel à candidatures a été lancé pour sélectionner 30 femmes pour intégrer la promotion 2025-26 de formation.

Suite à l'appel à candidatures, la fédération a reçu 268 dossiers, un processus de sélection rigoureux et transparent a été mis en place avec une grille d'évaluation permettant d'apprécier de manière objective le parcours, l'engagement et la cohérence du projet de chaque candidate. Une représentation nationale équilibrée également été pris en compte afin que l'ensemble du territoire puisse être valorisé.

Par ailleurs, le jury a associé Jean Gracia et l'ensemble des présidents de ligue qui ont reçu la liste des candidates de leur territoire, afin qu'ils puissent apporter un regard complémentaire si nécessaire.

Au final :

Toutes les ligues métropolitaines sont représentées par 2 lauréates, à l'exception de Corse et Centre-Val de Loire (1 chacune), et Île-de-France, qui compte 3 lauréates en raison du nombre exceptionnel de candidatures (75).

Pour les territoires ultramarins, une lauréate en Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Réunion et Wallis-et-Futuna.

Le jury était composé d'Emmanuelle Jaeger, Lahcen Salhi, Guillaume Geisler, Philippe Boidé, Emmanuelle Cruz et Geoffroy Hinet Debain.

Le lancement du programme a eu lieu hier (le 5 décembre) au stade Charlety

Un élan à poursuivre également pour les candidates qui n'ont pas été retenues. Une réflexion est lancée commune autour :

- d'actions spécifiques de formation (webinaires, temps d'échanges, orientations vers d'autres programmes),
- et d'un déploiement régional du dispositif, au niveau des ligues volontaires, afin d'accompagner davantage de femmes au plus près des réalités locales.

CONGRES FEDERALE ET ASSEMBLEE GENERALE

Il est rappelé que le Congrès et l'Assemblée générale de la Fédération se tiendront les **vendredi 17 et samedi 18 avril 2026** à **Saint-Brieuc**, au Palais des Congrès et des Expositions, en partenariat avec la Ligue de Bretagne d'Athlétisme.

Pour la journée du vendredi 17 avril, il est prévu :

- de 9h00 à 10h30 : réunion du Conseil national des ligues (CNL), en présence des directeurs de ligue ;
- de 10h45 à 12h30 : réunion des secrétaires généraux et, en parallèle, réunion des trésoriers généraux ;
- de 14h00 à 17h00 : organisation d'ateliers consacrés à la structuration et à la professionnalisation ;
- de 18h00 à 23h00 : soirée de l'athlétisme, comprenant la remise de distinctions, suivie d'un dîner.

La journée du samedi 18 avril sera consacrée à la tenue de l'Assemblée générale, de 9h00 à 16h00.

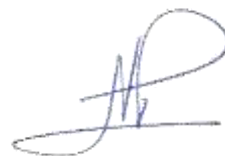
QUESTIONS DIVERSES

Elodie CAIRO interroge sur la création d'un comité territorial pour St Barthélemy et St Martin. En effet ces territoires sont confrontés à l'impossibilité de recevoir des subventions en raison de l'évolution du cadre juridique de ces îles.

Jean GRACIA : ce sujet sera étudié par le service juridique. Cette décision devra le cas échéant être prise à l'occasion d'un prochain Comité directeur.

Le Président remercie l'ensemble du Comité directeur et informe que le 1^{er} Comité directeur de l'année 2026 qui devait se tenir les 23 et 24 janvier est reporté au 30 et 31 janvier prochains. Jean GRACIA souhaite un bon retour aux participants de bonnes fêtes de fin d'année.

Fin de la 2^{ème} séquence du samedi à 12h30



Nicolas PARÉSY
Secrétaire général